



Licenciement avec lettre recommandée à la mauvaise adresse

Par **Guillaume Drôme**, le **08/11/2022** à **00:32**

Bonjour.

Mon employeur m'a envoyé ma lettre de licenciement mais l'adresse n'était pas complète sur l'accusé de réception, donc le courrier est retourné à l'expéditeur.

J'ai de plus appris mon licenciement par mail après la date requise de un mois.

Que dois-je faire ? J'ai contacté un avocat mais je le vois pas desuite.

Moi pour vos conseils

Cordialement

Par **P.M.**, le **08/11/2022** à **08:12**

Bonjour,

Si l'employeur avait communication de la bonne adresse et que la non distribution n'est pas imputable aux services postaux mais à une erreur de l'employeur, le licenciement devrait être jugé par le Conseil de Prud'Hommes, s'il en était saisi, sans cause réelle et sérieuse suivant la [Cour de cassation, civile, Chambre sociale, 24 mai 2018, 17-16.362, Inédit...](#)

Il faudrait connaître ce qui est indiqué complètement dans le mail et dans quelles circonstances il vous a été envoyé ainsi que si le licenciement est pour faute...